



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 61961

Texte de la question

M. Jacques Le Nay appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des personnes dont le temps passé au service national n'est pas pris en compte pour l'ouverture du droit et le calcul de la pension de vieillesse du régime général de la sécurité sociale. C'est le cas principalement des étudiants qui n'ont jamais exercé d'activité professionnelle avant leur incorporation. Cette situation apparaît parfaitement injuste pour les intéressés qui ont pu accomplir un service national de dix-huit mois et plus. Il lui demande de lui faire connaître ses intentions en la matière et si elle envisage de remédier très rapidement à cette inégalité.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Le Nay](#)

Circonscription : Morbihan (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61961

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juin 2001, page 3196